



**MINISTRE DES SOLIDARITES ET
DE LA SANTE**

**M. Le Ministre
M. Olivier VERAN
14 avenue Duquesne
75007 Paris**

Objet : ALERTE NUTRISCORE.

Bordeaux, le 20 décembre 2021

Monsieur le Ministre,

La région Nouvelle-Aquitaine et les acteurs agricoles et agroalimentaires de ce territoire, se sont réunis pour étudier le projet d'étiquetage nutritionnel obligatoire harmonisé sur le devant de l'emballage (FOPNL- Front of pack nutrition labelling) proposé dans la stratégie « De la ferme à la fourchette » de la Commission européenne.

Le dispositif du Nutri-score, choisi par le gouvernement français dès 2016 (loi Santé), pour répondre à ces enjeux européens, vise à aider les consommateurs à faire des choix alimentaires plus sains et plus durables dans le cadre global de mise en place d'un système alimentaire juste, sain et respectueux de l'environnement.

Nous partageons, bien évidemment, les objectifs de la Commission européenne, persuadés que les comportements en matière d'alimentation doivent pouvoir s'appuyer sur une transparence de l'information permettant au consommateur de s'orienter notamment vers des aliments bénéfiques pour sa santé.

Cependant, nous sommes convaincus que le Nutriscore n'est pas le dispositif idoine pour permettre des choix éclairés en faveur d'aliments sains et durables et souhaitons vous alerter en ce sens.

Tout d'abord, nous souscrivons pleinement à l'argumentaire déjà avancé par de nombreuses entreprises ou collectivités relevant d'autres pays européens ou régions françaises, en reprenant ici les principaux écueils méthodologiques :

- système simpliste à codes couleurs qui ne prend pas en considération la présence de micronutriments (vitamines, minéraux, oligo-éléments) et l'impact des additifs et des conservateurs. Ce dispositif, en simplifiant à l'excès les informations sur le produit, tend à infantiliser et à conditionner le consommateur pour le faire réagir à une couleur,
- information limitée en matière d'équilibre nutritionnel qui ne prend en compte ni l'intensité de consommation d'un produit, ni la « portion » alimentaire ingérée et sa contribution à l'équilibre alimentaire journalier. Le Nutriscore est calculé sur la base de 100 g ou de 100 ml de produit.

Le Nutriscore ne peut se positionner comme outil de santé publique tant les incohérences, liées à son utilisation, sont nombreuses :

- la notation positive de certains aliments, perçus alors comme sains, pourrait conduire à une consommation excessive de ce dernier tout en sous estimant leur valeur énergétique,
- la consommation de produits transformés où le sucre aura fait place à de l'aspartame pour obtenir un meilleur score, complétés d'autres additifs et/ou de conservateurs, ne peut pas être considérée comme vecteur d'une alimentation saine,
- la notation des produits portant sur leur mode de présentation lors de la commercialisation est source de tromperie. Ainsi, des frites surgelées arborent un Nutri-score A, incitant à l'achat, qui ne pourra que rougir une fois les frites plongées dans un bain d'huile et salées abondamment, point sur lequel le consommateur n'est absolument pas alerté par le dispositif,
- des repas équilibrés et sains, reposant sur quelques aliments mal notés, sont concevables dans la mesure où les proportions sont raisonnées et adaptées, où l'équilibre sur une suite de repas est respecté et dès lors qu'une bonne hygiène de vie est favorisée par, notamment, une activité physique régulière.

Par ailleurs, les notations du Nutriscore, pouvant être perçues comme des injonctions plutôt que des conseils nutritionnels, tendent à remettre en cause tout le travail mené depuis 2001 au travers des recommandations du PNNS (Programme National Nutrition Santé) qui préconise, par exemple, que 100 % de la population consomme au moins un produit laitier par jour. Or la plupart des fromages de fabrication traditionnelle se voient attribuer au mieux une note « D », ce qui en détournera la consommation.

Le Nutriscore en se focalisant sur les éléments négatifs pour la santé comme les graisses saturées, le sucre et le sel obère totalement la notion de bien-être et de plaisir de manger, alors que de nombreuses publications scientifiques¹ ont démontré que c'était un facteur de santé humaine. Clémentine Hugol-Gentiane² redéfinit notamment le paradigme alimentaire contemporain en expliquant que « si le souci du bien manger réduit la problématique de notre alimentation à une question nutritionnelle, le bon à manger invite à faire une autre lecture de nos comportements alimentaires. En effet, la notion de bon unissant le plaisir et le sain, allie bon au goût, bon pour soi, bon pour sa santé, bon pour l'environnement ».

Nous pouvons d'autant plus nous interroger sur le lien rompu avec la dimension hédonique de l'alimentation que le repas gastronomique à la française a été inscrit, depuis 2010, sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO...

Tous ces constats nous confortent sur le fait que le Nutri-score ne peut, en aucune façon, être considéré comme un outil rationnel pour guider le consommateur dans ses choix alimentaires en raisonnant en termes d'injonctions ou d'interdictions.

Il est primordial de développer une véritable éducation à une alimentation saine et équilibrée et cela dès le plus jeune âge.

1. <https://www.u-bourgogne.fr/organisation/laboratoires-et-entites-de-recherche/centre-des-sciences-du-gout-et-de-l-alimentation.html>
<https://www.franceculture.fr/conferences/universite-de-nantes/lutte-contre-lobesite-la-restriction-cognitive-est-une-erreur>

2. Clémentine Hugol-Gentiane – Maîtresse de conférences en SIC – Laboratoire CIMEOS – Université de Bourgogne- « Bien et bon à manger : penser notre alimentation au quotidien à l'institution santé » Edition 2018

Alors que tous les efforts des acteurs de la Nouvelle-Aquitaine convergent vers une consolidation de la souveraineté alimentaire régionale, nous soulignerons, pour terminer, que le Nutriscore ainsi configuré devient l'accélérateur de la disparition, pour ne pas dire le fossoyeur, des modèles de valorisation des filières et des terroirs en pointant au dernier rang (notes D ou E) des spécialités gastronomiques et des produits sous IG (Indications Géographiques).

Ces derniers constituent la richesse et la diversité de notre patrimoine gastronomique, forgeant ainsi l'identité de notre territoire (301 Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine - SIQO) et contribuent à l'essor économique et social de la Nouvelle-Aquitaine.

Nous demandons que toutes les alternatives au Nutriscore, que finalement peu de Pays de l'Union européenne ont adopté spontanément de façon volontaire, soient étudiées dans la mesure où une alimentation saine et équilibrée est un sujet trop vaste et trop sérieux pour être confié à un « feu tricolore ».

Au lieu de les pénaliser, le dispositif qui sera retenu doit nous permettre de continuer à défendre nos valeurs ainsi que le modèle de valorisation économique des produits de la région Nouvelle-Aquitaine, témoins de notre dynamisme, attributs de notre identité (SIQO) et marqueurs de notre capacité à innover.

Nous vous remercions pour toute l'attention que vous saurez porter à notre courrier et vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.



M. Jean-Pierre RAYNAUD
Président,
Son Conseil d'Administration
et les filières de Nouvelle-Aquitaine



Mme Begonia GARCIA BERNAL
Présidente



Pour la Chambre Régionale
d'Agriculture de Nouvelle-Aquitaine
Et l'ensemble des chambres
départementales d'Agriculture
M. Luc SERVANT
Président,



M. Laurent DULAU
Président

Destinataires en copie :

- Monsieur le Ministre de l'Agriculture – **M. Julien DENORMANDIE**
- Madame la Présidente de la Commission Européenne : **Mme Ursula VON DER LEYEN**
- Monsieur le Président du Parlement Européen : **M. David MASSOLI**

- Mesdames et Messieurs les Présidents des régions :
 - Occitanie : **Mme Carole DELGA**
 - Auvergne Rhône-Alpes : **M. Laurent WAUQUIEZ**
 - Pays de Loire : **Mme Christelle MORANÇAIS**

- Mesdames et Messieurs les Sénateurs et députés de Nouvelle-Aquitaine
- Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux de Nouvelle-Aquitaine